Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-013-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **13**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M.OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD

OBJET
DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Junot - Acquisition de voies et d'espaces verts sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal

M. PRIBETICH au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine,des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 4 octobre 1999, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) l'aménagement et la commercialisation d'un nouveau quartier d'habitation situé sur le site de l'ancienne caserne Junot.

Aujourd'hui une grande partie des voies et des espaces verts de ce secteur présente les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant son incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé d'acquérir sur la Semaad ces emprises d'une superficie totale d'environ 31 500 m², moyennant la somme totale de 5€ et d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 7, avenue Jean Bertin - 21000 Dijon, des emprises en nature de voies et d'espaces verts situées dans le quartier Junot, d'une superficie totale d'environ 31 500 m², moyennant la somme totale de 5€ ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ